

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbre-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 27 AVRIL

DEUX CENTENAIRES

Le gouvernement de la République des États-Unis va célébrer le centenaire de l'installation de Washington comme premier président des États-Unis, au moment même où le gouvernement de la République française célèbre le centenaire de la Révolution.

Le président Harrison ordonne par une proclamation solennelle, pour le 30 de ce mois, des prières publiques dans toutes les églises, dans tous les temples de la Confédération.

« Que les citoyens de toutes les religions, dit le Président, s'assemblent à neuf heures du matin, dans les lieux ordinaires de leur culte, pour demander à Dieu d'accorder aux peuples les bienfaits de la liberté, de la prospérité et de la paix, et de les guider dans les sentiers de la justice et du bien ! »

Gloire au Dieu tout-puissant dont la souveraine providence distribue aux peuples tous les biens qui font leur prospérité et leur grandeur, paix aux hommes de bonne volonté qui rendent à Dieu l'hommage de leur adoration et de leur reconnaissance et qui lui demandent avant tout de les guider dans les voies de la justice !

Voilà le langage d'un chef d'État chrétien, et le peuple des États-Unis, docile à cet appel, va fêter son glorieux centenaire en priant dans tous ses sanctuaires.

Quel triste et douloureux contraste dans le langage du gouvernement de la République sectaire qui opprime la France chrétienne !

Le président Carnot reste muet ; le ministre Constans, le crocheteur des couvents, le proscripateur de nos vénérables religieux ; Spuller, l'ami et le complice de Gambetta dans la guerre impie contre l'Église catholique, adressent des circulaires aux fonctionnaires placés sous leurs ordres pour fêter le centenaire de la Révolution.

Le saint nom de Dieu, qu'il n'est pas permis de prononcer dans les écoles publiques devant les enfants chrétiens de la France, ne pouvait être invoqué par ces athées, adeptes de la franc-maçonnerie.

Le gouvernement de la République n'a-t-il pas supprimé les prières publiques que l'Assemblée Nationale avait prescrites par un article solennel de la Constitution ?

Le premier acte des républicains, quand ils ont été les maîtres, a été de rayer le nom de Dieu de la loi fondamentale. Ils ont voulu édifier une République, laïque comme les écoles, sans Dieu et sans prières.

Les circulaires des ministres de la République française ordonnent de fêter le centenaire par les réjouissances banales ou grotesques de la place publique, par des discours révolutionnaires, des banquets, des tourniquets, des mâts de cocagne et des lampions !

La reine d'Angleterre, les empereurs d'Allemagne, d'Autriche, de Russie, tous les chefs d'État invoquent Dieu dans les fêtes solennelles de leur nation et invitent leurs peuples à prier.

Le gouvernement de la République seul se croit

assez fort pour n'avoir pas besoin de la protection de Dieu. Ce silence est une négation, car un gouvernement qui croit à l'existence d'un Dieu tout-puissant, infiniment sage, infiniment bon, infiniment juste, créateur et maître du ciel et de la terre, ne peut manquer au premier des devoirs de l'homme : l'adoration et la prière.

Que Dieu protège la France ! Qu'il ne lui impute pas comme un crime national l'impiété d'un gouvernement qu'elle se prépare à chasser avec le mépris qu'il mérite.

La France chrétienne doit fêter le centenaire de 1889 par la déclaration des Droits de Dieu. (Journal de Rennes.)

L'AGONIE

La Chambre agonise. Les élections générales, en vertu de la loi électorale en vigueur, devront avoir lieu entre les dates extrêmes du 9 septembre et du 13 octobre, « dans les soixante jours qui précèdent l'expiration des pouvoirs de la Chambre des députés ». Or, ses pouvoirs, de par la loi, s'évanouiront le 14 octobre, au coucher du soleil.

Sont-ce les affaires de cette agonie qui arrachent au général Tricoche des appels désespérés aux républicains acharnés les uns contre les autres ?

Cet officier supérieur a déposé l'épée pour prendre la plume. La République française, qui déteste souverainement l'intrusion de la politique dans l'armée, fait les honneurs de son premier-Paris à la prose d'un soldat pour lequel — c'est triste à relever — « l'ennemi commun » ne monte pas précisément la garde au-delà des frontières françaises !

Le journaliste-soldat chante donc la fermeté du nouveau ministère, les beautés du programme républicain, depuis les économies financières, les réformes agricoles, jusqu'aux récentes aventures coloniales et à la nouvelle loi militaire... en souffrance ; il célèbre la liberté républicaine, les grandes réformes accomplies depuis 13 ans et la pérennité de la République démocratique !

Mais « loin de s'organiser contre « l'ennemi » commun », les républicains commencent à s'attaquer les uns les autres ». Unissons-nous ! Tel est le cri de désespoir proféré par M. le général Tricoche. Pendant ce temps, « l'union libérale » convie tous les « bons citoyens » à se lever en masse contre les radicaux et leur politique « néfaste ».

La Justice — malgré le silence étrangement prolongé de M. Clémenceau, jadis si fébrilement actif — brave les « libéraux » : « Attaquez-vous, injuriez-vous, car nous avons encore des électeurs à conquérir ».

La Nation enfin déclare qu'entre républicains modérés et radicaux de gouvernement « toute alliance pour fonder un édifice politique est impossible ».

Mais dans le lointain retentit toujours l'appel sinistre du général Tricoche : « Unissons-nous ! » proclamant la pérennité de la République au chevet de son agonie !

EDMOND ROBERT.

Vive la France, Monsieur !

M. Floquet est en Italie ; est-il allé à Rome, avec la mission de renouer les négociations en vue d'un nouveau traité de commerce à conclure ? Les uns affirment que oui ; les autres assurent que non.

Mais ce qui est certain, c'est que mardi dernier il a assisté à un grand dîner donné en son honneur par le trigame Crispi.

Qu'est-ce que Crispi ? Un démagogue déguisé en premier ministre, et, à ce point de vue, un digne collègue de M. Floquet. Mais M. Crispi est l'artisan de l'alliance italo-allemande, l'auxiliaire servile de Bismarck, l'instigateur de la politique antifrançaise. C'est lui qui pousse le roi Humbert dans les antichambres prussiennes ; c'est lui qui crie à ce souverain enjolé et engeôlé par la Revolution : A Berlin ! à Berlin !

Au moment même où le train italien est sous vapeur, convenait-il que M. Floquet vint s'asseoir à la table de M. Crispi ? Aucun Français ne le pensera.

L'Italie a étonné le monde par son ingratitude envers notre Patrie. Il était réservé à M. Floquet de scandaliser la France par son oubli des plus élémentaires devoirs d'un bon citoyen. Les républicains, eux-mêmes, qui ont à se reprocher tant d'illusions aveugles et funestes à propos de l'unité italienne, l'une des grandes fautes de l'Empire, les républicains n'osent pas approuver l'ex-président du Conseil choquant son verre avec Crispi, le complice des ennemis de la France, qui connaît et qui méprise sa haine.

Les crispinades de M. Floquet témoignent de son appétit, mais ne font pas honneur à son patriotisme.

VIVE LA FRANCE, MONSIEUR !

LOUIS D'ESTAMPES.

INFORMATIONS

A quelle date auront lieu les élections générales ? Cette question, souvent posée un peu partout, ne peut être résolue que par le gouvernement qui a une latitude assez grande à ce sujet.

Aux termes de la loi, les élections ne peuvent être faites avant le 3 septembre, et, comme elles doivent nécessairement avoir lieu un dimanche, les électeurs ne peuvent être convoqués au plus tôt avant le dimanche 9 septembre.

La date des scrutins de ballottage peut être fixée au-delà du 14 octobre, à la condition que le premier tour de scrutin ait lieu avant le 14 octobre. Le précédent de 1885 semble avoir créé la jurisprudence en cette matière.

Le dernier dimanche avant le 14 octobre est le 13. C'est donc ce jour-là qui marque l'extrême limite de la période dans laquelle le gouvernement pourra convoquer le corps électoral.

Les élections générales ne pourront donc avoir lieu, au plus tôt, avant le 9 septembre. et au plus tard, après le 13 octobre.

LA FRANCE ET L'ITALIE

Nous lisons dans le *Moniteur de Rome* :

« La littérature « commerciale » entre la France et l'Italie — si l'on nous passe l'expression — s'est enrichie d'un nouveau document qui, probablement, en clôt la série pour longtemps.

» Le gouvernement français vient de répondre aux dernières ouvertures de M. Crispi par une Note diplomatique, dans laquelle M. Spuller déclare que le gouvernement de la République ne peut y donner suite, malgré la meilleure volonté du monde, attendu que la majorité du Parlement est absolument contraire à tout accord commercial.

» Cette réponse négative du gouvernement de la République anéantit donc définitivement tout espoir de voir se renouer les relations commerciales entre les deux pays. »

Et le *Moniteur* ajoute :

« Le départ de Paris du général Menabrea, et la nouvelle du prochain voyage du roi Humbert à Berlin, coïncidant avec l'ouverture de l'Exposition, sont des faits qui parlent plus haut que tout le reste. L'Italie est liée plus que jamais au char de la triple alliance.

» Au moment même où ce pacte est tombé dans l'impopularité, et où l'opinion publique en reconnaît les périls pour les intérêts du pays, le gouvernement, obligé de faire honneur à ses engagements, se rejette de plus en plus du côté de Berlin.

» L'alliance allemande devient ainsi, pour l'Italie, un véritable boulet. »

LE CLERGÉ ET LA FÊTE DU 5 MAI

Dans le compte rendu du Conseil des ministres, on lisait ce qui suit :

« Le clergé de Versailles, rappelant la part prise par les trois ordres de la nation aux événements de 1789, a spontanément demandé à être convié à la fête du 5 mai. »

Ce fait est aujourd'hui absolument démenti ; le clergé de Versailles n'a rien demandé du tout. Peut-être le gouvernement, qui considère les membres du clergé comme de simples fonctionnaires, leur a-t-il adressé une invitation ; mais le clergé, représenté par son évêque, n'a rien sollicité.

D'après le *Figaro*, le clergé de Versailles ayant été pressenti par les autorités administratives pour savoir s'il participerait à la fête du 5 mai, il a déclaré qu'il accepterait l'invitation aussitôt qu'elle lui serait adressée.

Le *Siècle* affirme que le clergé de Versailles participera officiellement à la fête du 5 mai.

NOCES D'ARGENT DE M. LE COMTE DE PARIS

On assure que toutes les notabilités royalistes viendront assister aux noces d'argent de Monsieur le Comte de Paris, qui seront célébrées prochainement avec une grande solennité.

M. de Grandlieu, dans une lettre que publie le *Figaro*, et adressée à M. Bocher, constate que le parti conservateur ne peut retirer aucun bénéfice de la participation à l'entreprise bonlangiste ; il prie M. Bocher d'expliquer, au nom de Monsieur le Comte de Paris, quelle

Étude de M^e LEDROIT, notaire à Neuilley.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION

Le DIMANCHE 5 MAI 1889, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e LEDROIT, notaire,

UNE MAISON

Servant d'auberge

Située au canton de l'Oucheraie, commune de Vivy, sur le bord de la route de Saumur à Longué, appartenant au sieur BENAIS, aubergiste, comprenant plusieurs appartements au rez-de-chaussée et plusieurs chambres au premier étage, écurie, remise et autres servitudes, et jardin derrière; le tout contenant environ onze ares. On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication. (418)

Étude de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès

Le DIMANCHE 5 MAI 1889 et jours suivants, s'il y a lieu, à une heure de l'après-midi,

Au bourg de la commune des Rosiers, en la maison autrefois occupée par M. EGRETTEAU-CIROT, Il sera, par le ministère de M^e BEAUMONT, notaire, Procédé à la vente aux enchères publiques de:

Trois lits complets, deux armoires, plusieurs tables rondes et carrées, plusieurs glaces, un bureau, plusieurs fauteuils, une grande quantité de draps, serviettes, torchons, un coffre-fort, batterie de cuisine, un lot de bois de chauffage, plusieurs barriques vides, sept barriques de vin rouge, cent litres de vin rouge de Varrains, un pressoir nouveau modèle, un lot de bouteilles vides et quantité d'autres bons objets. Au comptant, 10 0/0 en sus.

A LOUER MAISON fraîchement restaurée et JARDIN, rue de Bordeaux, 55.

S'adresser à M. DUPONT, au Pont-Fouchard. (377)

A CÉDER APRÈS DÉCÈS
Un Fonds de M^d Tailleur

S'adresser à M^{me} V^e BARDOU, rue Dacier, 47, Saumur. (419)

A VENDRE

A L'AMIABLE

UNE VASTE REMISE

Avec Cave voûtée dessous

Jardin très bien planté et en plein rapport.

Le tout situé à proximité de l'église de Nantilly et d'une contenance totale de 10 ares environ.

S'adresser à M. GIBARD, expert à Saumur, rue Dacier, n^o 28.

A VENDRE

1^o MATÉRIEL DE LOCATION POUR NOCES;

2^o MATÉRIEL DE MARCHAND ÉPICIER, comprenant: comptoirs, casiers, rayons, tiroirs, bœaux, balances, etc.

Le tout en parfait état.

S'adresser à M. L. BONNEAU, liquidateur, 33, rue d'Alsace, à Saumur. (376)

A VENDRE

Un grand et beau PORTAIL EN CHÊNE.

Un magnifique PAON avec sa PAONNE.

S'adresser à M. COUÉ, photographe. (344)

AVIS

M. AVENIER informe MM. les Propriétaires qu'il fera, comme les années précédentes, les VIDANGES aux prix et conditions de l'adjudicataire agréé par le Maire.

S'adresser à l'Usine. (259)

ON DEMANDE un garçon muni de très bonnes références, pour une maison de nouveautés.

CHAPELLERIE FRANÇAISE
GROS ET DÉTAIL

ROUSSEAU

Rue Saint-Jean, 50.

Grand assortiment de Chapeaux souples, durs et demi-souples. Articles haute nouveauté Lavile. Casquettes fantaisie, première maison de Paris.

Chapeaux de soie Des-granchamps.

Chapeaux de paille hommes, dames et bébés (forme spéciale en jonc pour petite fillette), paille anglaise et autres.

Tous ces articles, de la plus haute nouveauté, seront vendus à de très bonnes conditions.

Atelier de Blanchissage pour les Pailles
Toutes réparations sont livrées sous 48 heures.

CIDRES

De Bretagne et de Normandie

M^{me} ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'on lui envoie des pommes à cidre des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie.

Désormais, elle fera fabriquer elle-même le cidre qu'elle livre à la consommation, rue de Rouen, n^o 21.

Le prix est toujours de 30 fr. On trouvera aussi des cidres de 1^{er} choix pour mettre en bouteilles.

ON DEMANDE un jeune homme de 15 à 16 ans pouvant s'occuper d'écriture.

QUINCAILLERIE
ROLLAND Frères

5, rue d'Orléans
SAUMUR

Machines à découper à la main, depuis 5 fr.; Machine à découper rectiligne, 65 fr.; Bois de toute provenance pour découpage; Scies, Dessins et Accessoires divers pour amateurs de découpages.

ROLLAND Frères, 5, rue d'Orléans, Saumur.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'Ecole de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix devant toute concurrence. Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU
8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).

Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Journal d'Agriculture progressive et Industrie agricole (34^e ANNÉE)

Paraissant tous les Samedis. — Avec de nombreuses figures

ADMINISTRATION: 15, RUE DE Tournon, PARIS

Franco à domicile, un an, 6 fr.; — Six mois, 3 fr. 50; — Trois mois, 2 fr. 50.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus complet de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale, des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, une causerie scientifique.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

Table of train schedules for the Paris-Saumur-Bordeaux line. Columns include Stations, Mixte, Expr., and times for both directions.

Table of train schedules for the Bordeaux-Saumur-Paris line. Columns include Stations, Mixte, Expr., and times for both directions.

LIGNE D'ORLÉANS

Table of train schedules for the Nantes-Angers-Saumur-Tours-Paris line. Columns include Stations, and times for both directions.

Table of train schedules for the Saumur-Port-Boulet-Chinon line. Columns include Stations, and times for both directions.

Table of train schedules for the Poitiers-Montreuil-Doué-Angers line. Columns include Stations, and times for both directions.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur

Certifié par l'imprimeur soussigné, LE MAIRE,